

Sommaire

- p. 1 Mot du maire
- p. 2 Club FADOQ
Centre com. pour les aînés
TVRP
Logement à louer
Les CFQ
L'Arc-en-ciel
- p. 3 Communauté chrétienne
St-Jean-Eudes
Récupération
Offre d'emploi saisonnier
- p. 4 Fête de la pêche blanche
- p. 5 Bibliothèque municipale
Service d'urbanisme
- p. 6 Défi Château de neige
- p. 7 Semaine de relâche
- p. 8-9 Avis public
- p. 10-11 Avis public
- p. 12 Publicité

Tombée des articles

La date limite pour remettre vos articles pour le journal d'avril est le 20 mars.

Assemblée municipale

Lundi 17 mars 2025 à 19 h 30
CCEJ – 10, rue des Loisirs

Coordonnées

523, route 138, Ragueneau
Téléphone : 418 567-2345
<http://municipalite.ragueneau.qc.ca>
<http://facebook.com/MunicipaliteRagueneau>

Mot du maire



Raymond Lavoie, maire

Semaine de relâche

La semaine de relâche est une belle occasion pour petits et grands de profiter des joies hivernales. Avec l'arrivée des températures plus clémentes, il est agréable d'aller prendre l'air et de s'amuser de différentes façons.

Jusqu'au 6 mars, le service des loisirs vous propose quelques activités : tire sur la neige, tours de cheval, jeux gonflables, glissade, etc. Vous trouverez la programmation complète en page 7.

Je vous invite également à participer au **Défi Château de neige** organisé par l'Unité Régionale Loisir et Sport Côte-Nord. Les détails se trouvent à la page 6.

Fête de la pêche blanche

Le 15 mars prochain se tiendra la 2^e édition de la « **Fête de la pêche blanche** » au Lac Taillardat. Allez profiter de cette activité gratuite pour toute la famille. Vous trouverez tous les détails en page 4.



CLUB FADOA

Déjeuner

Le 9 mars au CCEJ de 8 h 30 à 12 h 30.

Coût : 0 à 5 ans : gratuit, 6 à 13 ans : 5 \$
14 ans et plus : 10 \$



Souper et soirée

Le 22 mars au CCEJ à 17 h 30.

Coût : 0 à 5 ans : gratuit, 6 à 15 ans : 10 \$
16 ans et plus : 25 \$, soirée : 8 \$



CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LES AÎNÉS

Activités de mars 2025

- 04 Bingo cadeaux – 13 h 30
- 11 Johanne Émond, Suite de cyber sécurité – 13 h 30
- 18 Johanne Émond, Transformer le négatif en positif – 13 h 30
- 19 Adam Desbiens – Domaine Côte du Nord – 13 h 30
- 25 Johanne Émond, 7 façons de vieillir – 13 h 30

TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE

Chers membres,

La Télévision Régionale de la Péninsule inc. tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) le mardi 11 avril à 16 h au 113, Vallilée à Chute-aux-Outardes.

Ce sera l'occasion d'échanger avec le personnel et les administrateurs en place.

Au plaisir de vous accueillir.

LOGEMENTS À LOUER

6 logements à la Villa Ragueneau pour personnes âgées ou en légère perte d'autonomie disponible au 13, rue de l'Église.

Prendre note que le critère de l'âge pour l'obtention d'un logement a été abaissé à 50 ans.

Pour info : 418 589-9906

LES CFA



Réunion mensuelle

Une réunion des membres du Cercle de Fermières se tiendra le lundi 3 mars à 19 h au local (519, route 138). Bienvenue à chacune.

Souper

Où? Au local du Cercle de Fermières
Quand? Lundi 3 mars à 17 h 30 (avant la réunion)
Comment? Chacune apporte un plat de son choix à partager.

Journée de printemps 2025

La journée de printemps organisée par le conseil d'administration régional se déroulera à Ragueneau le samedi 15 mars à 9 h au Centre communautaire Édouard-Jean. Comme membres, vous êtes invitées à y participer en grand nombre.

Journée internationale du droit des femmes

On se rencontre sous le thème « Encore en lutte ». Quand? Mercredi 12 mars à 13 h.

Où? Au local

Pour qui? Les membres du Cercle de Fermières
Pourquoi? Échanger, réfléchir sur nos droits acquis au cours du siècle dernier et sur des idées qui circulent dans notre société qui pourraient affecter, faire régresser nos acquis.

* Un petit plus : Café, biscuits et autre gâterie juste pour vous.

Pierrette Plourde

Responsable du Comité Communications

L'ARC-EN-CIEL

Pour les personnes désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

Cafés-rencontres : 17 mars à 19 h

Lieu : 625, boul. Laflèche Local 1.801, Baie-Comeau

Nous vous demandons de nous aviser de votre présence à ces activités auprès de l'animatrice Julie Savard au 418 297-0315.

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook : L'Arc-en-ciel face au deuil

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE ST-JEAN-EUDES

Carême 2025

5 mars - 15 h 30 - Mercredi des Cendres

CARÊME 2025 - LES JEUDIS DU CARÊME



À partir de la lettre du pape François
Sur le Jubilé « Pèlerins d'espérance »

THÈMES ABORDÉS

6 mars à 15 h 30	Une parole d'espérance
13 mars à 15 h 30	Un chemin d'espérance
20 mars à 15 h 30	Signes d'espérance
27 mars à 15 h 30	Appel à l'espérance
3 avril à 19 h	Ancrés dans l'espérance

Bienvenue à tous et à toutes!

Vente de sous-marins



Une vente de sous-marins se tiendra le 22 mars prochain. Le prix est 20 \$ pour 4 sous-marins.

Vous pouvez faire vos commandes auprès des vendeurs habituels ou en communiquant avec Rosanne Imbeault au 418 567-2741.

Nous vous remercions à l'avance de nous encourager encore et encore.

RÉCUPÉRATION

Faites votre part pour l'environnement en venant porter vos cartouches d'imprimantes vides (sauf les compatibles), vos téléphones cellulaires et vos piles usagées au bureau municipal aux heures d'ouverture. Les cartouches d'encre et les téléphones cellulaires sont acheminés à la Fondation Mira.



OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER

Combattant auxiliaire incendies de forêt (SOPFEU)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité du chef d'équipe, le combattant de feux de forêt est chargé d'effectuer les activités reliées à la lutte contre les incendies. Une formation lui permet d'acquérir les notions de pyrologie forestière.

Exigences et compétences recherchées :

- Bonne forme physique, capacité à transporter une charge pouvant aller jusqu'à 55 livres, capacité à travailler en équipe, capacité pour le travail manuel et soucis de respecter les consignes;
- Grande disponibilité pour répondre aux besoins ponctuels et urgents, capacité de travailler à l'extérieur et d'être soumis aux intempéries, capacité à marcher de longues distances en forêt et capacité de travailler sous pression;
- Être âgé(e) de 18 ans et plus;
- Permis de conduire - classe 5 (atout);
- Doit être capable de se rendre rapidement au lieu de ralliement;
- Poste saisonnier sur appel, doit être disponible de la fin mai à la fin août.

Envoyez votre C.V.
avant le 31 mars 2025 :

par courriel à :
sdr@municipalite.ragueneau.qc.ca



ou par la poste à :
Société de développement de Ragueneau
523, route 138, bureau 400
Ragueneau (Québec) G0H 1S0

Pour info :
Audrey Morin
418 567-2345, poste 103

2E ÉDITION FÊTE DE LA PÊCHE BLANCHE DE RAGUENEAU

LAC TAILLARDAT, SAMEDI 15 MARS 2025

GRATUIT ET SANS PERMIS DE PÊCHE POUR TOUS

- Locations de brimbales disponibles
- Apportez vos appâts
- Salle communautaire et toilette à disposition
- Stationnements disponibles
- Accès au lac directement en voiture et de la voiture à pied au lac
- Bénévoles disponibles pour le perçage des trous
- Hot dog 1 \$, breuvage 1\$ ou apportez votre lunch et votre breuvage

- Formation sur la pêche pour les jeunes de 10 h 30 à 13 h 30
- Inscription jusqu'à 13 h 30 au 1A, Lac Taillardat
- Prix de participation

INSCRIPTIONS

9H

GARAGE DU CLUB

Initiation et formation pour les jeunes

Plusieurs prix de participation

Suivi d'un 4 à 7 et soirée en chanson avec

Marie-Ève Thibeault

En collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec et l'Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes

Pour information : Cindy Paquet au 418 293-4256

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Heures d'ouverture

Lundi de 13 h 30 à 15 h 30

Mardi de 18 h 30 à 20 h 30

Collection thématique

Nous avons les deux collections thématiques suivantes à votre disposition :

- Photographie
- Le petit prince

Demande spéciale de volume

Veillez noter qu'en tout temps, il est possible de commander un livre que nous ne possédons pas à la bibliothèque. Ce service de prêt spécial est gratuit, profitez-en!

Ressources numériques

Le site Internet du Réseau Biblio de la Côte-Nord (www.reseaubibliocn.qc.ca) regorge d'une foule de ressources gratuites telles que :

- Formations en ligne
- Généalogie
- Jeux d'évasions numériques
- Mini-jeux
- Chasse au trésor
- Protégez-vous
- Libby, une plateforme qui vous donne accès à près de 3 300 revues et magazines en langue française, anglaise et bien d'autres
- Livres numériques

Pour y avoir accès, il suffit d'être membre de la bibliothèque municipale. Passez nous voir!

Prêt de livre numérique

Nous vous rappelons que le prêt numérique est disponible à la bibliothèque. Près de 5 000 titres figurent au catalogue. Pour profiter de ce service gratuit, vous devez être membre de la bibliothèque. L'abonnement est gratuit. Passez nous voir pour obtenir un code d'accès et nous vous donnerons la procédure pour télécharger vos livres.

Edith et Lucie

www.facebook.com/biblioraqueneau

13, rue des Loisirs – 418 567-2291, poste 5302

SERVICE D'URBANISME

Stationnement – rues municipales

Dans le but de faciliter le déneigement et les travaux de voirie en période hivernale, il est interdit à tout conducteur, pour la période du 15 octobre au 15 avril, de stationner en bordure des rues de la municipalité soit :

- rue de l'Église
- rue des Lupins
- rue de la Colline
- rue des Mouettes
- rue des Îles
- rue Bouchard
- rue des Loisirs
- montée Taillardat
- rang 2
- chemin d'Auteuil

Cette interdiction se maintient en tout temps 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

IMPORTANT - BACS

Les bacs doivent être placés à une distance d'environ 2 mètres de la bordure de la route de manière à ne pas nuire ni au déneigement, ni à l'épandage d'abrasifs, ni à la circulation.



Demande de permis

Certains travaux nécessitent un permis afin d'être effectués en conformité avec les règlements municipaux.

L'inspectrice rencontre les gens le MARDI et le JEUDI sur rendez-vous.

Communiquez au 418 567-2345 pour prendre rendez-vous.

Prévoir un délai de 3 semaines pour l'obtention d'un permis.

Serez-vous la municipalité gagnante de 2025?

Du 20 janvier au 10 mars

LES MUNICIPALITÉS DE LA CÔTE-NORD
S'AFFRONTENT DANS LE

Défi Château de neige



Encouragez la population de votre municipalité à construire des châteaux de neige et à les inscrire au

www.defichateaudeneige.ca

Les 3 municipalités avec le plus grand %
de participation gagneront

1e prix
750\$

2e prix
500\$

3e prix
250\$

en équipement sportif

**Pour vous
amuser**



Mettez les
municipalités
avoisinentes au défi de
faire mieux que vous!



Semaine de Relâche 2025

- Samedi 1er mars: tire d'érable sur neige et tour de cheval 13 h 30 à 16h au Centre communautaire Édouard-Jean
- Dimanche 2 mars: feu de joie, glissade, patin, maïs soufflé, chocolat chaud de 18 h 30 à 20 h 30 Centre communautaire Édouard-Jean
- Mardi 4 mars: Jeux gonflables et maquillage de 9h à 12h au gymnase de l'école.
- Mercredi 5 mars: jeux gonflables et maïs soufflé de 13h à 15h30 au gymnase de l'école
- Jeudi 6 mars Film au Centre communautaire Édouard-Jean de 13h à 15h



Made with PosterMyWall.com

**Pour information:
Peggy Thériault
418-567-2345 poste 202**



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-02

Afin de manifester votre intérêt pour la tenue d'un registre référendaire à la suite de l'adoption du second projet de règlement n° 2025-02, modifiant le règlement de zonage n° 2015-03 dans le but d'autoriser l'usage de lave-auto dans les groupes Classe Cd « Vente au détail – automobile et embarcation », Classe Ce « Poste d'essence » et Classe Cf « Commerce de détail à contraintes » dans les zones 49C à 56C (modification susceptible d'approbation référendaire). Vous êtes invités à déposer votre demande:

Si vous êtes :

1. Une personne physique domiciliée; ou
2. Le propriétaire d'un immeuble; ou
3. L'occupant d'un établissement d'entreprise.

ET dont l'adresse est située dans l'une des zones visées (voir 1. Énumération des zones visées par la demande).

ET qu'en date du 17 février 2025, vous répondez aux exigences suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans une zone visée ou dans une zone contiguë, et depuis au moins six mois au Québec;
ou
- Être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise dans une zone d'où peut provenir une demande;
et
- N'être frappé(e) d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Note : Dans le cas d'une personne physique, il faut être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme la seule ayant le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit, le 17 février 2025 être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 février 2025, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

À sa séance tenue le 17 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Ragueneau a adopté le second projet de règlement n° 2025-02, modifiant le règlement de zonage n° 2015-03 dans le but d'autoriser l'usage de lave-auto dans les groupes Classe Cd « Vente au détail – automobile et embarcation », Classe Ce « Poste d'essence » et Classe Cf « Commerce de détail à contraintes » dans les zones 49C à 56C (modification susceptible d'approbation référendaire) dans ces zones visées.

1. Zones visées

Les demandes manifestant votre intérêt pour la tenue d'un registre référendaire à la suite de l'adoption du second projet peuvent provenir :

- **Des zones touchées** : 49C à 56C

ET

- **Des zones contigües** : 67A, 75A, 69A, 81F, 82F, A66, 83F, 67A, 14CH, 70A, 27H, 84F

Voir cartes disponibles sur le site Internet de la municipalité, localisant les zones susmentionnées.

<https://municipalite.ragueneau.qc.ca/>

2. Procédure d'une demande pour tenir le registre

Le second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande des personnes intéressées d'une des zones visées afin que ce projet de règlement soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de l'une ou l'autre des dispositions du second projet de règlement peuvent être obtenus au Bureau municipal sis au 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0 aux heures d'ouverture du bureau, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- a) Indiquer clairement la zone d'où elle provient et la disposition visée dans le second projet de règlement;
- b) Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- c) Être reçue par la municipalité, au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié le présent avis soit le 6 mars 2025 avant 16 h :
 - au bureau municipal sis au 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0
 - par courriel, en remplissant et transmettant le formulaire prévu à cette fin, à l'adresse : emartel@municipalite.ragueneau.qc.ca

Note : Le numéro de la zone d'où provient la demande, et le numéro de la disposition contestée du règlement doit être clairement identifiés dans la demande.

4. Absence de demande

Si aucune demande valide afin de tenir registre référendaire n'est reçue, les dispositions du second projet de règlement seront réputées être approuvées par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du second projet de règlement

Le second projet de règlement n° 2025-02 peut être consulté au bureau municipal, 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0, aux heures d'ouverture des bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Vous pouvez communiquer avec le Bureau municipal pour toute information en composant le 418 567-2345.

Veuillez noter que tous les avis publics sont publiés sur le site Internet de la municipalité de Ragueneau à l'adresse : <https://municipalite.ragueneau.qc.ca/>

Ragueneau, ce 26^e jour de février 2025.



Edith Martel

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-03

Afin de manifester votre intérêt pour la tenue d'un registre référendaire à la suite de l'adoption du second projet de règlement n° 2025-03, modifiant le règlement de zonage n° 2015-03 dans le but d'autoriser dans les zones 90F, 91F et 92F (modification susceptible d'approbation référendaire) l'usage appartenant au groupe Habitation, Ha : habitation unifamiliale isolée (modification susceptible d'approbation référendaire) dans ces dites zones, vous êtes invités à déposer votre demande :

Si vous êtes :

1. Une personne physique domiciliée; ou
2. Le propriétaire d'un immeuble; ou
3. L'occupant d'un établissement d'entreprise.

ET dont l'adresse est située dans l'une des zones visées (voir 1. Énumération des zones visées par la demande).

ET qu'en date du 17 février 2025, vous répondez aux exigences suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans une zone visée ou dans une zone contiguë, et depuis au moins six mois au Québec;
ou
- Être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise dans une zone d'où peut provenir une demande;
et
- N'être frappé(e) d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Note : Dans le cas d'une personne physique, il faut être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition supplémentaire aux copropriétaires d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désignée, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme la seule ayant le droit de signer la demande en leur nom. La personne désignée doit, le 17 février 2025 être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 17 février 2025, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

À sa séance tenue le 17 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Ragueneau a adopté le second projet de règlement n° 2025-03, modifiant le règlement de zonage n° 2015-03 dans le but d'autoriser dans les zones 90F, 91F et 92F (modification susceptible d'approbation référendaire) l'usage appartenant au groupe Habitation, Ha : habitation unifamiliale isolée (modification susceptible d'approbation référendaire) dans ces dites zones.

1. Zones visées

Les demandes manifestant votre intérêt pour la tenue d'un registre référendaire à la suite de l'adoption du second projet peuvent provenir :

- **Des zones touchées** : 90F, 91F, 92F

ET

- **Des zones contigües** : 88F, 89F, 93F, 94F, 96F, 102F, 103F, 57I , 109 RT, 110 RT, 71A, 74A, 77A

Voir cartes disponibles sur le site Internet de la municipalité, localisant les zones susmentionnées.

<https://municipalite.ragueneau.qc.ca/>

2. Procédure d'une demande pour tenir le registre

Le second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande des personnes intéressées d'une des zones visées afin que ce projet de règlement soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de l'une ou l'autre des dispositions du second projet de règlement peuvent être obtenus au Bureau municipal sis au 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0 aux heures d'ouverture du bureau, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit:

- d) Indiquer clairement la zone d'où elle provient et la disposition visée dans le second projet de règlement;
- e) Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- f) Être reçue par la municipalité, au plus tard le huitième jour qui suit celui où est publié le présent avis soit le 6 mars 2025 avant 16 h :
 - au bureau municipal sis au 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0
 - par courriel, en remplissant et transmettant le formulaire prévu à cette fin, à l'adresse : emartel@municipalite.ragueneau.qc.ca

Note : Le numéro de la zone d'où provient la demande, et le numéro de la disposition contestée du règlement doit être clairement identifiés dans la demande.

4. Absence de demande

Si aucune demande valide afin de tenir registre référendaire n'est reçue, les dispositions du second projet de règlement seront réputées être approuvées par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du second projet de règlement

Le second projet de règlement no 2025-02 peut être consulté au bureau municipal, 523, route 138, Ragueneau, Québec, G0H 1S0, aux heures d'ouverture des bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Vous pouvez communiquer avec le Bureau municipal pour toute information en composant le 418 567-2345.

Veuillez noter que tous les avis publics sont publiés sur le site Internet de la municipalité de Ragueneau à l'adresse : <https://municipalite.ragueneau.qc.ca/>

Ragueneau, ce 26^e jour de février 2025.



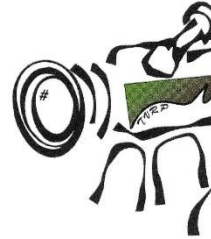
Edith Martel

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



26, boulevard Comeau
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 3A8

Tél. : 418 296-6711
comptabilite.baie-comeau@cima.ca



Télévision Régionale de la Péninsule Inc.

113, rue Vallilée
Chute-aux-Outardes, Qc
G0H 1C0

Tél.: 418-567-2650
Fax : 418-567-4234

directiontvrp@videotron.ca
administrationtvrp@videotron.ca
productiontvrp@hotmail.com
journalisttvrp@videotron.ca
tvrp.ca

© SANS FRAIS
1-866-589-2376
lucdionne@globetrotter.net

24h : (418) 589-2376
Fax : (418) 295-2492
Rés. : (418) 567-4486
Cell. : (418) 282-4486



Nettoyage et peinture industriels
Transport de déchets dangereux
Services d'urgence environnementale
Vidange de fosses septiques

LUC DIONNE
Directeur

37, chemin de la Scierie
Pointe-aux-Outardes, Qc
G0H 1M0



SERENA

MAISON FUNÉRAIRE
JOSÉE GAGNÉ

Josée Gagné, propriétaire et thanatologue
15, av. Roméo-Vézina, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Y8
Téléphone: 418 296-4741 – Télécopieur: 418 296-4863

info@maisonserena.ca – www.maisonserena.ca

**Pharmacie Alexandra Beaulieu,
Yan Deschênes-Boudreau
et Guy Noël Menan inc.**



169, Vallilée
Chute-aux-Outardes (Québec) G0H 1C0
Téléphone : 418.567.2332
Télécopieur : 418.567.2210
phr_chute-aux-outardes@brunet.ca

Affiliés à



Transformation des
Métaux
du Nord Inc.

Site de récupération de débris
de construction et démolition

SITUÉ AU 1800, RANG 2 RAGUENEAU
CORRESPONDANCE ; C.P. 6021 Baie-Comeau G5C 0B7



TÉLÉPHONE 418.567.2575 TÉLÉCOPIEUR 418.567.2580

trans.mn@globetrotter.net
www.tmninc.ca



INNOVATION ET
DÉVELOPPEMENT
MANICOUAGAN (C.L.D.)

ANNIE CLOUTIER

Conseillère en développement des communautés
1910, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8
T. 418 295-2593, poste 229 F. 418 295-2664
C. a.cloutier@idmanic.ca W. www.idmanic.ca



LÉVESQUE
Entretien et Aménagement
418-378-7023
levesque.ea@hotmail.com

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

- Terrassement, paysagiste et aménagement
- Hydro-ensemencement pelouse
- Travaux d'emplacement
- Installation et entretien de pavé unis
- Béton et maçonnerie
- Ouvrages métalliques
- Travaux de bois et plastique
- Renovations intérieurs et extérieurs
 - Isolation, étanchéité
 - Couverture et revêtement
 - Portes et fenêtres
 - Travaux de finition

NOUVEAUTÉ !!

Service de déneigement
Service d'excavation

gorubber.
Installation EPDM, caoutchouc recyclé

RBQ licence : 5839-7118-01



Licence RBQ : 2869-1905-39

Frédéric Caron

Technologue génie civil, estimateur



628, route 138, C.P. 367
Ragueneau, QC G0H 1S0

Tél : 418 567-4843

Fax : 418 567-2067

Courriel : info@excavationrsmf.com

www.animalerie-eragon.com



ANIMALERIE ERAGON

ANIMALERIE EN
LIGNE ET ÉLEVEUR
ONLINE PET SHOP AND
REPTILE BREEDER

- Vente d'animaux exotiques
- Vente d'insectes nourriciers
- Produits et articles pour animaux.

466 route 138
Ragueneau
(418) 567-4811

animalerie-eragon.com